

Politique en matière d'investissement responsable

Janvier 2021



HSBC
Global Asset
Management

Objectif et ambition

Notre objectif consiste à aider toutes nos parties prenantes, nos clients, nos actionnaires, la société dans laquelle nous évoluons et notre planète. Nous cherchons à créer de la valeur en nous concentrant sur les besoins d'investissement de nos clients, en visant l'excellence en matière d'investissement et en accompagnant la transition vers un avenir durable.

Au cours des 20 dernières années, HSBC Asset Management a développé une approche d'investissement responsable, lançant son premier fonds d'investissement socialement responsable en 2001 et faisant partie des premiers signataires des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UNPRI) en 2006.

Depuis, nous nous sommes investis pour comprendre sans cesse comment les problématiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG¹) peuvent préserver la valeur à long terme créée pour nos clients. Nous avons effectué cette démarche dans l'intérêt de nos clients, de plus en plus sensibles aux valeurs et à la valeur, mais aussi à la suite de l'évolution toujours plus rapide et imprévisible de la réglementation des marchés à travers le monde.

Nous sommes convaincus qu'il est nécessaire de prendre davantage en compte les facteurs ESG pour prendre des décisions d'investissement pertinentes et protéger la valeur créée pour nos clients. Nous soutenons et reconnaissons la contribution que nous pouvons apporter aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, au Pacte mondial de l'ONU et à la transition mondiale vers une économie bas-carbone telle qu'inscrite dans l'Accord de Paris sur le climat.

Nous avons pour ambition de jouer un rôle de premier plan dans l'investissement responsable et d'accompagner la transition vers une économie plus durable dans l'intérêt à long terme de nos clients et de la société. Cette politique définit nos ambitions et notre approche en matière d'investissement responsable, la mise en œuvre de notre engagement envers les PRI au sein du groupe et le respect des exigences du règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité (SFDR).



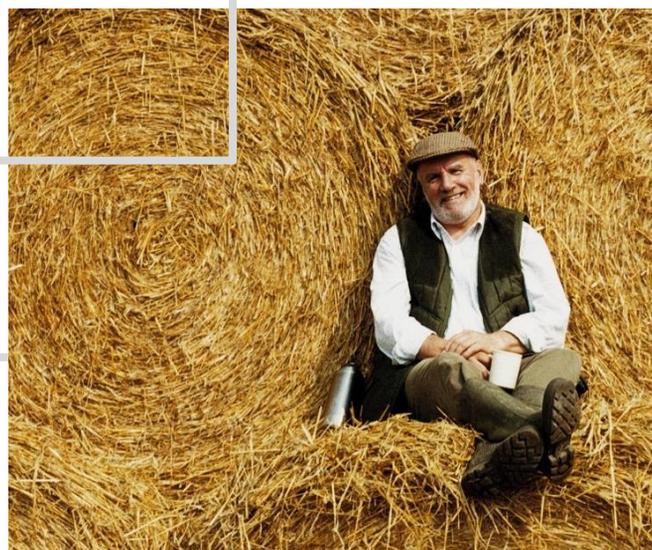
Remarque :

1. ESG désigne les trois facteurs clés permettant de mesurer la durabilité et l'impact sociétal d'un investissement dans une entreprise ou une activité.

Objectif et ambition

Champ d'application

Cette politique s'applique à l'ensemble des lignes métiers de HSBC Asset Management et dans toutes les régions où le groupe est présent¹. Les risques et opportunités ESG varient sensiblement selon l'approche d'investissement appliquée (gestion active, gestion passive, etc.). Par conséquent, la mise en œuvre de cette politique dépendra de la stratégie d'investissement utilisée, comme indiqué dans le document Procédures de mise en œuvre de l'investissement responsable.

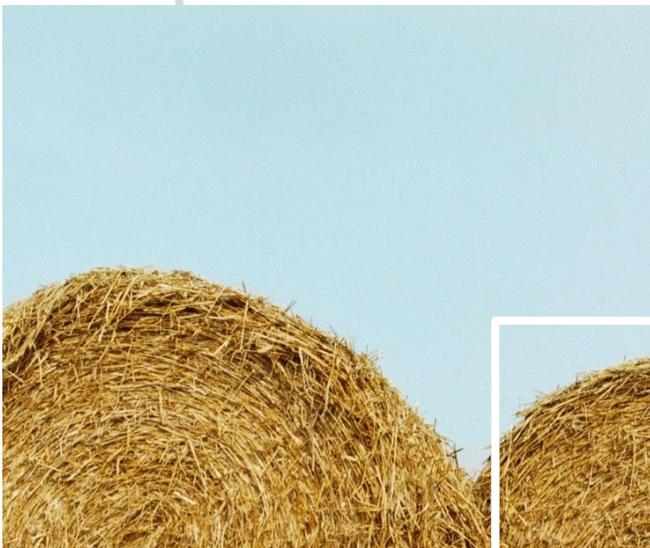


Remarque :

1. Historiquement, l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) privilégie les classes d'actifs cotées. Chez HSBC Asset Management, les méthodologies d'intégration internes pour les classes d'actifs alternatives telles que les hedge funds et le capital-investissement sont en cours de développement. Les cadres ESG pour les instruments alternatifs évoluent et seront finalisés en 2021

Principes clés de durabilité

Nous sommes conscients de l'impact négatif que les **risques de durabilité**¹ peuvent avoir sur la valeur des produits financiers. Par conséquent, nous cherchons à intégrer toutes les problématiques importantes en matière de durabilité au sein de notre processus d'investissement. Respectant les principes du Pacte mondial des Nations unies, nous avons développé des politiques sur les armes interdites, la biodiversité, le changement climatique et les droits humains indépendamment de la présente politique, qui définissent précisément notre approche, notamment en matière d'intégration des risques et opportunités qui y sont associés, notre accent sur l'engagement et nos activités collaboratives. **Les exclusions sont détaillées dans les Procédures de mise en œuvre de l'investissement responsable.**



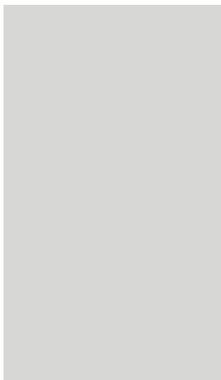
Remarque :

1. Les « risques de durabilité » désignent tout événement environnemental, social ou de gouvernance susceptible de provoquer un impact négatif significatif, réel ou potentiel, sur la valeur de l'investissement. Chez HSBC Asset Management, nous considérons que les termes « risques de durabilité » et « ESG » sont équivalents et les utilisons de manière interchangeable.

Principes clés de durabilité

Pacte mondial des Nations Unies

L'engagement du groupe HSBC en faveur du Pacte mondial des Nations Unies et de ses principes relatifs aux droits humains, au droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption contribue à façonner notre approche de la durabilité depuis plus de dix ans. En tant qu'investisseurs, nous soutenons les dix principes clés (citées en fin de document) dérivés de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, de la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et de la Convention des Nations unies contre la corruption.



Principes clés de durabilité

Armes interdites

Les portefeuilles indiciels, de gestion active ou de gestion systématique de HSBC Asset Management n'ont pas d'exposition directe aux actions et obligations cotées ou non cotées émises par des entreprises impliquées de manière avérée dans les armes interdites par les conventions internationales, comprenant les mines antipersonnel, les armes biologiques, les armes à laser aveuglant, les armes à sous-munitions et les fragments non détectables.

Cette politique ne s'applique pas de manière globale aux stratégies impliquant des fonds tiers, comme notre activité de fonds alternatifs. De plus amples informations sur notre approche et nos engagements sont disponibles dans notre politique relative aux armes interdites.



Principes clés de durabilité

Biodiversité

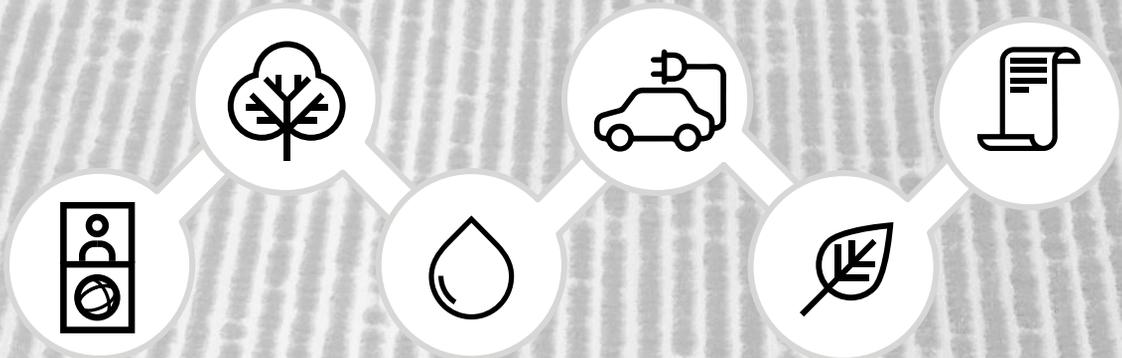
La déforestation, la dégradation des terres, la pollution de l'eau, de l'air et du sol, la chasse et les récoltes, l'exploitation minière et le changement climatique menacent les écosystèmes naturels, ce qui pose d'immenses défis à la société et un risque systémique du point de vue des investissements. Nous encourageons donc nos entreprises en portefeuille à :



◆ Gérer les ressources naturelles biologiques telles que les forêts de manière durable

◆ Éviter ou minimiser la libération de polluants dans l'air, dans l'eau et dans le sol

◆ Adopter les politiques « zéro déforestation, zéro destruction des tourbières et zéro exploitation de la main d'œuvre »



◆ Éviter ou minimiser les impacts sur la biodiversité et les services écosystémiques

◆ Améliorer l'efficacité de la consommation d'énergie, d'eau et d'autres ressources

◆ Adopter des systèmes de certification indépendants tels que FSC et PEFC pour le bois et RSPO pour l'huile de palme qui réduisent les risques pour la biodiversité dans les forêts et les chaînes d'approvisionnement des matières premières agricoles

De plus amples informations sur notre approche et nos engagements sont disponibles dans notre politique relative à la biodiversité.

Principes clés de durabilité

Changement climatique



Les changements climatiques rapides représentent une menace croissante pour les habitats, les sociétés et les économies du monde entier. Ce constat a été posé en 2015 par les 195 pays signataires de l'Accord de Paris sur le climat, engageant les pays à passer à une économie à faibles émissions de carbone et à limiter l'augmentation moyenne de la température mondiale à moins de 2 degrés Celsius (°C) au-dessus des niveaux pré-industriels et à poursuivre leurs efforts pour limiter cette augmentation à 1,5°C.

En soutien des objectifs de l'Accord de Paris, nous apportons notre contribution à la réduction des émissions de carbone en :



◆ Intégrant les risques physiques climatiques et liés à la transition dans la construction de portefeuilles clients solides



◆ Encourageant nos entreprises en portefeuille à abandonner progressivement le charbon d'ici 2030 dans l'OCDE et l'UE et d'ici 2040 dans le reste du monde



◆ Encourageant l'adoption d'engagements zéro émission nette et de plans de transition appropriés



◆ En catalysant les flux d'investissement pour contribuer à la transition vers une économie bas-carbone

De plus amples informations sur notre approche et nos engagements sont disponibles dans notre politique relative au changement climatique.

Principes clés de durabilité

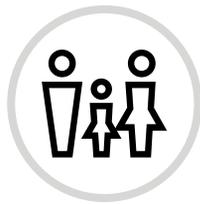
Droits humains, problématiques sociales (inclusion et diversité)

Nous nous engageons à respecter les droits humains et soutenons les principes et cadres de référence internationaux, dont la Déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations Unies, les normes de travail de l'Organisation mondiale du travail (OMT) et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.

Nous encourageons donc nos entreprises en portefeuille à :



- ◆ Promouvoir l'égalité de traitement et des chances, la santé ainsi que la sécurité de leurs collaborateurs



- ◆ Eliminer toute exploitation des enfants ou travail forcé



- ◆ Protéger les droits des communautés locales et des peuples indigènes



- ◆ Identifier, évaluer et gérer les risques pour les droits de l'Homme dans leurs chaînes d'approvisionnement

De plus amples informations sur notre approche et nos engagements sont disponibles dans la Déclaration sur les Droits de l'Homme de HSBC Holdings plc.

Mise en œuvre



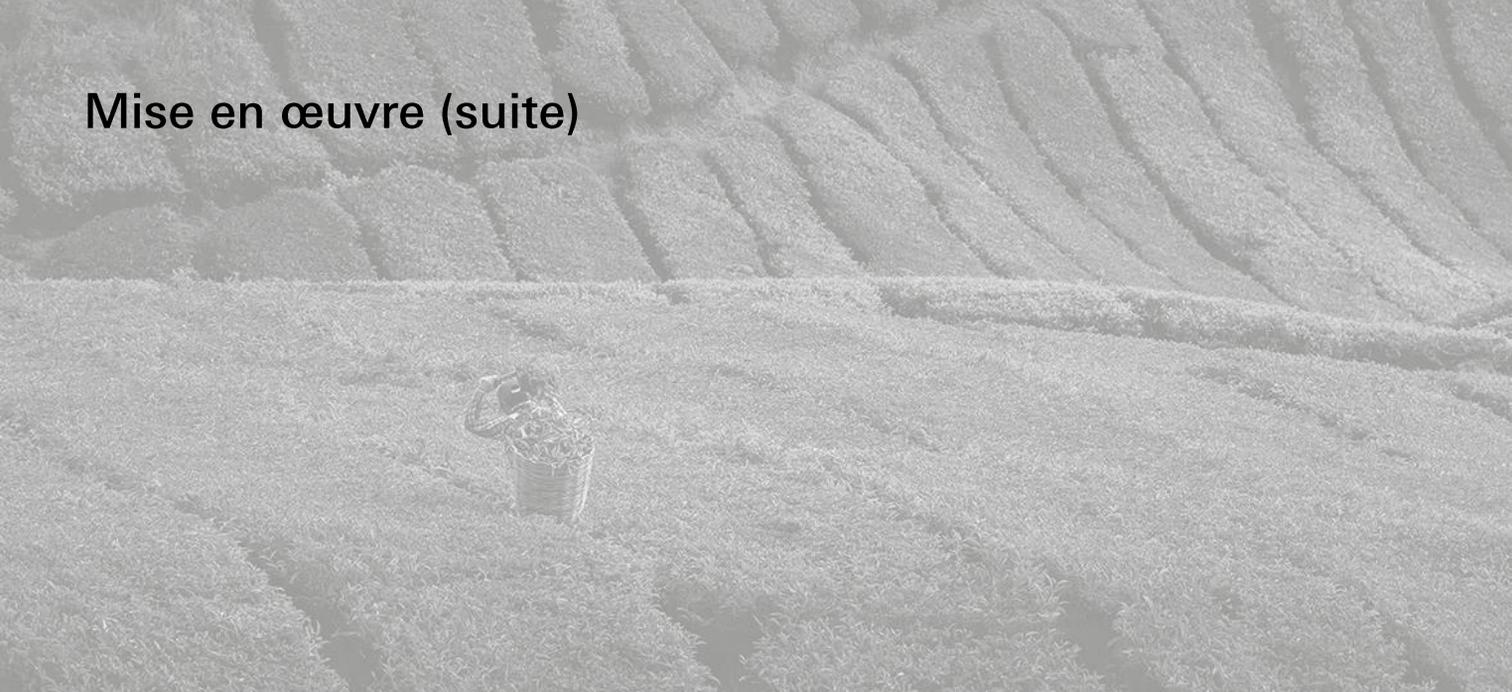
Nous avons établi des Procédures de mise en œuvre de l'investissement responsable distinctes qui régissent en détail l'intégration des risques de durabilité et de leurs principales répercussions négatives dans la construction de portefeuille et les décisions d'investissement.

Les risques et opportunités ESG sont identifiés et classés par priorité dans le cadre de nos processus de recherche et d'analyse. Nous exploitons une plateforme de recherche ESG interne qui combine de multiples données ESG et évaluations provenant de prestataires indépendants. Nous déterminons l'importance relative des problématiques ESG sur une base absolue, notamment au travers du respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies, et sur une base relative en comparant les performances au sein des secteurs. Lorsque des risques ESG importants ou une violation potentielle d'un ou de plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies sont identifiés, le gérant de portefeuille/analyste concerné procède à une analyse renforcée et l'approbation du comité d'investissement est requise avant toute décision d'investissement.

Notre approche de mise en œuvre respecte les exigences de l'article 4 du règlement SFDR.



Mise en œuvre (suite)



Actionnariat actif

L'actionnariat actif est une composante clé de notre approche en matière d'investissement responsable et de la façon dont nous créons de la valeur pour le compte de nos clients. Nos activités de vote et d'engagement ont vocation à protéger et à faire fructifier les actifs de nos clients. Cette approche nous permet de mieux comprendre et évaluer les risques et les opportunités ESG au niveau de chaque entreprise et d'encourager de meilleures pratiques. Notre approche en matière d'engagement, de vote et d'exclusion est présentée en détail dans les Procédures de mise en œuvre de l'investissement responsable et dans notre Politique d'engagement.

Codes de bonne gouvernance

Nous sommes signataires de divers codes de « bonne gouvernance » à l'échelle mondiale, notamment le *Stewardship Code* du Royaume-Uni, les *Principles of Responsible Ownership* de Hong Kong et les *Stewardship Principles for Institutional Investors* de Taïwan. De plus amples informations sur la mise en œuvre de ces Codes sont disponibles auprès de HSBC Global Asset Management.

Responsabilité et surveillance

Gestion des conflits

HSBC Asset Management est opérationnellement indépendante des autres sociétés du groupe HSBC. Nous identifions et gérons en toute transparence, équité et cohérence les conflits d'intérêts susceptibles de survenir en interne, avec des clients ou des sociétés du Groupe dans les activités en lien avec l'investissement responsable. Notre premier devoir consiste à agir dans l'intérêt de nos clients. Si nécessaire, nous publions et soumettons à discussion les conflits dans la synthèse de la politique relative aux conflits d'intérêts de HSBC Asset Management.

Rémunération

Notre stratégie en matière de rémunération a pour vocation de récompenser de manière concurrentielle la performance durable à long terme, d'attirer et de motiver les meilleurs talents, indépendamment de leur genre, origine ethnique, âge, handicap ou tout autre facteur sans lien avec la performance ou l'expérience, le tout dans l'intérêt à long terme de nos parties prenantes.

Cette approche inclut la prise en compte de la mesure dans laquelle les risques de durabilité sont intégrés au processus de décision d'investissement et la détermination d'indicateurs clés de performance spécifiques pour les gérants de portefeuille et les directeurs d'investissement régionaux, 12 conformément à l'article 5 du règlement SFDR.

L'équipe de direction de HSBC Asset Management est responsable en dernier ressort de la mise en œuvre de la politique en matière d'investissement responsable.

La responsabilité de toutes les activités de gestion, y compris l'intégration des critères ESG, incombe à notre Directeur mondial des investissements. Le directeur de l'investissement responsable, les directeurs des investissements régionaux et des différentes classes d'actifs ainsi que les équipes de gestion ont pour mission d'intégrer les facteurs ESG dans leurs décisions d'investissement, avec l'aide de nos spécialistes en la matière. Le Comité de surveillance des investissements ESG approuve les changements apportés à la méthodologie d'intégration ESG et supervise les décisions de mise en œuvre spécifiques.

La surveillance est assurée par le « Responsible Investment and Stewardship Forum » (RISF), qui se compose du directeur de l'investissement responsable (président), du Directeur général (CIO), du Directeur mondial des investissements, du directeur des risques et du Directeur de la conformité. Le RISF rend compte au Comité de gestion des risques de HSBC Asset Management.

Prises de positions, partenariats et collaborations



Nous jouons un rôle actif et constructif dans le développement d'un système financier efficace et durable. Cela implique d'instaurer un dialogue direct avec les régulateurs et les dirigeants politiques, en répondant par exemple à des consultations ou en participant en personne à des réunions bilatérales ou à des tables rondes, mais aussi de manière plus indirecte via les organisations professionnelles. Nous sommes membres actifs de plusieurs organismes, initiatives et réseaux professionnels qui appellent de leurs vœux des politiques publiques progressistes et des mesures concrètes en matière d'investissement durable.



Nous travaillons en étroite collaboration avec nos collègues des Affaires publiques du Groupe HSBC afin de répondre directement aux consultations et aux documents de travail qui contribuent à la mise en place d'un système financier plus pérenne.



Nous avons conscience de la responsabilité qui est la nôtre d'accompagner la transition vers une économie bas-carbone, d'améliorer les normes de marché et la transparence sur les enjeux ESG et de mobiliser suffisamment de capitaux pour atteindre les ODD et ceux de l'Accord de Paris sur le climat. Ce n'est pas quelque chose que nous pouvons faire seuls. En conséquence, nous nouons des partenariats et instaurons des collaborations avec les instances gouvernementales, régulateurs, organismes professionnels et organisations de la société civile pour encourager des résultats plus durables. La liste des partenariats et initiatives de collaboration en cours est disponible sur demande auprès de HSBC Asset Management.

Transparence, inclusion et communication

Nous sommes convaincus que la transparence et la communication font partie intégrante d'une bonne gouvernance. Nous attendons des entreprises dans lesquelles nous investissons qu'elles appliquent ces principes afin de pouvoir prendre des décisions d'investissement mieux éclairées. Nous pensons que ces principes sont tout aussi importants dans nos relations avec nos clients (y compris les informations précontractuelles obligatoires) et les parties prenantes concernées. Ceci inclut :

- ◆ la mise à disposition de nos politiques en matière d'investissement responsable sur nos sites Internet (conformément à l'article 3 du règlement SFDR),
- ◆ leur réexamen régulier, au moins une fois par an, et
- ◆ la publication d'informations complémentaires selon les exigences réglementaires (y compris l'article 6 du règlement SFDR) et la communication de nos engagements volontaires comme indiqué ci-dessous

Initiatives volontaires en matière de communication

- ◆ Rapports de transparence et d'évaluation des PRI
- ◆ Initiative *Montreal Carbon Pledge*
- ◆ Communication conforme au Groupe de travail sur l'information financière liée au climat (TCFD)
- ◆ Décisions de vote, avec un trimestre de décalage
- ◆ Rapport annuel sur l'investissement responsable, incluant les informations requises par le Stewardship Code britannique

Les dix Principes du Pacte mondial des Nations Unies

Droits de l'Homme

Principe 1 : les entreprises doivent promouvoir et respecter la protection des droits humains, qui est un principe reconnu à l'échelle mondiale ; et

Principe 2 : s'assurer qu'elles ne contribuent pas aux abus à cette règle.

Travail

Principe 3 : les entreprises doivent défendre la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit aux négociations collectives ;

Principe 4 : en interdisant toute forme de travail forcé et obligatoire ;

Principe 5 : en abolissant définitivement le travail des enfants ; et

Principe 6 : en éliminant toute forme de discrimination en matière d'emploi et de métier.

Environnement

Principe 7 : les entreprises doivent adopter une approche prudente vis-à-vis des défis environnementaux ;

Principe 8 : en menant des initiatives allant dans le sens d'une plus grande responsabilité environnementale ; et

Principe 9 : en encourageant le développement et la diffusion de technologies favorables à l'environnement.

Lutte contre la corruption

Principe 10 : les entreprises devraient lutter contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion et les pots de vin.

Publié par HSBC Global Asset Management (UK) Limited, société autorisée et réglementée au Royaume-Uni par la Financial Conduct Authority.
Diffusé par HSBC Global Asset Management (France) - 421 345 489 RCS Nanterre. S.A au capital de 8.050.320 euros.
Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP99026)
Adresse postale : 38 avenue Kléber 75116 PARIS
Adresse d'accueil : Immeuble Coeur Défense | 110, esplanade du Général de Gaulle - La Défense 4 - 92400 Courbevoie - France
www.assetmanagement.hsbc.com/fr
Copyright © HSBC Global Asset Management (UK) Limited 2020. Tous droits réservés

ED2497 exp 31/12/2021

